CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E45485** **VALABLE JUSQU'AU** **18/05/2027**

ÉDITÉ LE 18/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975

Raison sociale : SOCIETE CHENAIS BATIMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/12/2016

Capital : 40 000

ARTISANALE DE LA FIDELE
44430 LE LOROUX-BOTTEREAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 304 879 786

Siret : 304 879 786 00024

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 541622200133

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 144572385

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 144572385

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 02 40 03 79 25 **Fax :** 02 40 03 77 01

Portable : 06 12 19 25 32

Responsabilité légale :
JOUANNY INVEST (824 248 835) / JOUANNY RICHARD PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : chenais@chenais-batiment.fr

Effectif moyen : 27 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 050 134 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	27	25/01/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/03/2026 16:40

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.